

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1
		Edition révisée n° : 2
		Date : 4 / 9 / 2017
		Remplace la fiche : 15 / 7 / 2015
ARGENTERIE		4612

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : ARGENTERIE
Code du produit : 4612

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Produit d'entretien pour l'argent.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : AVEL
Lombre
MAGNAC LAVALETTE
16320 FRANCE
Tel. +33 5 45 64 74 74 - Fax. +33 5 45 64 77 36
avel@avel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone : +33 5 45 64 74 74 (Horaire de bureau: Lundi-Vendredi 8h-15h GMT+1)

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : Xi; R41
N; R51-53

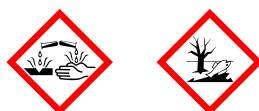
Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Dangers pour la santé : Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger (Eye Dam. 1) H318
Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 2 (Aquatic Chronic 2) H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement : Danger
Mention de danger : H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2
		Edition révisée n° : 2
		Date : 4 / 9 / 2017
		Remplace la fiche : 15 / 7 / 2015
ARGENTERIE		4612

2. Identification des dangers (suite)

Conseils de prudence	:	
• Généraux	:	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants.
• Prévention	:	P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter un équipement de protection des yeux, du visage.
• Intervention	:	P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
• Considérations relatives à l'élimination	:	P501: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Non établi.

3. Composition/informations sur les composants

Substance / Préparation : Préparation.
Substance(s) dangereuse(s) : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH Ref.	Classification
a-[(1,1,3,3-Tetramethylbutyl)phenyl]-w-hydroxypoly(oxyethylene)	: > 5 < 10 %	9036-19-5	-----	-----	----	Xn; R22 Xi; R41 Eye Dam 1 _ H318 Acute Tox. 4 (oral) _ H302
Dodécane-1-thiol	: > 1 < 5 %	112-55-0	203-984-1	-----	01-2119491318-31-0001	C; R34 N; R50-53 Skin Corr. 1B _ H314 Eye Dam 1 _ H318 Aquatic Acute 1 _ H400 Aquatic Chronic 1 _ H410

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	:	Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Contact avec la peau	:	Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Contact avec les yeux	:	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Ingestion	:	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes liés à l'utilisation : Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3
		Edition révisée n° : 2
		Date : 4 / 9 / 2017
		Remplace la fiche : 15 / 7 / 2015
ARGENTERIE		4612

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés** : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau. Sable.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux** : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les secouristes** : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Aérer la zone.
Pour les non-secouristes : Eloigner le personnel superflu.

6.2. Précautions pour l'environnement

- Précautions pour l'environnement** : Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage** : Stocker à l'écart des autres matières. Recueillir le produit répandu. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipulation** : Se laver soigneusement après manipulation.
Mesures techniques de protection : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4
		Edition révisée n° : 2
		Date : 4 / 9 / 2017
		Remplace la fiche : 15 / 7 / 2015
ARGENTERIE		4612

7. Manipulation et stockage (suite)

- Stockage** : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- Stockage - à l'abri de** : Bases fortes. Acides forts. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Voir section 1.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Contrôle de l'exposition

Protection individuelle



- Protection individuelle** : Eviter toute exposition inutile.
- **Protection respiratoire** : Porter un masque adéquat.
 - **Protection des mains** : Porter des gants de protection.
 - **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
 - **Autres** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

8.2. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Aucune donnée disponible.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique à 20 °C** : Liquide visqueux.
- Couleur** : Rose pâle
- Odeur** : Caractéristique.
- Seuil olfactif** : Aucune donnée disponible.
- pH** : 8.50 - 10.00
- Point de fusion [°C]** : Aucune donnée disponible.
- Point de décomposition [°C]** : Aucune donnée disponible.
- Température critique [°C]** : Aucune donnée disponible.
- Auto-ignition temperature [°C]** : Aucune donnée disponible.
- inflammabilité (solide, gaz)** : Ininflammable.
- Point d'éclair [°C]** : Aucune donnée disponible.
- Point d'ébullition initial [°C]** : Non applicable.
- Point d'ébullition final [°C]** : Non applicable.
- taux d'évaporation** : Aucune donnée disponible.
- Pression de vapeur [20°C]** : Aucune donnée disponible.
- densité de vapeur** : Aucune donnée disponible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Edition révisée n° : 2

Date : 4 / 9 / 2017

Remplace la fiche : 15 / 7 / 2015

ARGENTERIE

4612

9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Densité [g/cm ³]	: 1.07 - 1.11 (25°C)
Densité relative, liquide (eau=1)	: Aucune donnée disponible.
Solubilité dans l'eau	: Aucune donnée disponible.
Log Pow octanol / eau à 20°C	: Aucune donnée disponible.
Viscosité à 40°C [mm ² /s]	: 2800-3500 cp (25°C)

9.2. Autres informations

propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité supérieures [%]	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité inférieures [%]	: Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes.	: Aucune donnée disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Non établi.
------------	---------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Non établi.
-----------------------	---------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
---------------------	---

10.5. Matières à éviter

Matières à éviter	: Acides forts. Bases fortes.
-------------------	-------------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	: Fumées. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.
-------------------------------------	--

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques	: Le produit n'a pas été complètement testé. Le risque calculé a été fait conformément aux exigences de la réglementation de l'UE.
Toxicité aiguë	
• Inhalation	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

AVEL

Lombre MAGNAC LAVALETTE 16320 FRANCE
Tel. +33 5 45 64 74 74 - Fax. +33 5 45 64 77 36
avel@avel.com

En cas d'urgence : +33 5 45 64 74 74

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6
		Edition révisée n° : 2
		Date : 4 / 9 / 2017
		Remplace la fiche : 15 / 7 / 2015
ARGENTERIE		4612

11. Informations toxicologiques (suite)

• Cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• Ingestion	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosivité	: Provoque des lésions oculaires graves.
Irritation	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour la reproduction	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
danger par aspiration	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations toxicologiques	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-----------------------------	--

12.2. Persistance - dégradabilité

Persistance - dégradabilité	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
-----------------------------	---

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Potentiel de bio-accumulation	: Non établi.
-------------------------------	---------------

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol	: Non établi.
----------------------	---------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	: La substance/mélange ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH.
---------------------------------------	---

12.6. Autres effets néfastes

Précautions pour l'environnement	: Eviter le rejet dans l'environnement.
----------------------------------	---

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7
		Edition révisée n° : 2
		Date : 4 / 9 / 2017
		Remplace la fiche : 15 / 7 / 2015
ARGENTERIE		4612

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Eviter le rejet dans l'environnement. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

14. Informations relatives au transport

14.1. Transport terrestre (ADR-RID)

Information générale : Non réglementé.
Non réglementé.

14.2. Transport par mer (IMDG) [English only]

Information générale : Non réglementé.

14.3. Transport aérien (ICAO-IATA) [English only]

Information générale : Non réglementé.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

REACH Restrictions - Annexe XVII : Les composants de ce produit ne sont pas soumis à restrictions.

REACH Autorisation - Annexe XIV : Les composants de ce produit ne sont pas soumis à autorisation.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Elle n'a pas été effectuée.

16. Autres informations

Révision : Révision - Voir : *

Abréviations et acronymes : PBT: persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB: très persistant et très bioaccumulable

Liste des phrases R pertinentes (chap. 3) : R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R34 : Provoque des brûlures.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Liste du texte complet des Positions- H en section 3 : H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8
		Edition révisée n° : 2
		Date : 4 / 9 / 2017
		Remplace la fiche : 15 / 7 / 2015
ARGENTERIE		4612

16. Autres informations (suite)

Sources des données utilisées : H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

• **Symbole(s)**



• **Symbole(s)**

: Xi : Irritant
N : Dangereux pour l'environnement

• **Phrase(s) R**

: R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

• **Phrase(s) S**

: S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S25 : Eviter le contact avec les yeux.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
S64 : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Autres données

: Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de transport provient de la fiche de données de sécurité sont conformes à la REACH (CE) N° 1907/2006.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document